

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 9 (1918)
Heft: 5

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miscellanea.

Inbetriebsetzung von schweizerischen Starkstromanlagen. (Mitgeteilt vom Starkstrominspektorat des S. E. V.) In der Zeit vom 20. März bis 20. April 1918 sind dem Starkstrominspektorat folgende wichtigere Anlagen als betriebsbereit gemeldet worden:

Hochspannungsfreileitungen.

- Aargauisches Elektrizitätswerk Aarau.* Hochspannungsfreileitung zwischen der Leitung Lenzburg-Wildegg und Wildegg-Auenstein, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Leitung zur Transformatorstation bei der Düngerfabrik in Nieder-Hallwil, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Provisorische Hochspannungsleitung im Erlensmoos (Bezirk Muri,) Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Provisorische Hochspannungsleitung im Schachenmoos (Gemeinde Bünzen), Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.
- Elektrizitätswerk der Stadt Aarau, Aarau.* Verlängerung der Hochspannungsleitung II bis zur Rohrerstrasse, Aarau, Zweiphasenstrom, 4000 Volt, 40 Perioden.
- Elektrizitätswerk Altdorf, Altdorf.* Leitung zur Transformatorstation Isleten, Drehstrom, 14300 Volt, 48 Perioden.
- Elektrizitätswerk Ursern, Andermatt.* Leitung zur Transformatorstation Andermatt, Drehstrom, 3000 Volt, 50 Perioden.
- Elektrizitätswerk Basel, Basel.* Leitung nach der Transformatorstation der Extraktion A.-G. Bierburg, an der Grenzacherstrasse, Drehstrom, 6000 Volt, 50 Perioden.
- Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern.* Provisorische Hochspannungsleitung im Nest bei Schlosswil (Gemeinde Grosshöchstetten), Drehstrom, 16000 Volt, 40 Perioden.
- Schweizerisches Militärdepartement, Abteilung für Munition, Bern.* Leitung zwischen der Apparatenstation in Chippis und der Leitung St. Léonard-Campel, Drehstrom, 42000 Volt, 50 Per.
- Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Biel.* Leitung nach Froidevaux (Montfaucon,) Einphasenstrom, 16000 Volt, 40 Perioden.
- Elektrizitätswerk des Bündner-Oberlandes Ilanz.* Leitung nach Schlans, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.
- Elektrische Anlage der Einwohnergemeinde Ins.* Leitung zur Transformatorstation beim Pumpwerk der Gemeinde Ins, Drehstrom, 8000 Volt, 40 Perioden.
- Cie vaudoise des forces motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne.* Ligne à haute tension au lieu dit: „Au Buis“ La Sarraz, courant triphasé, 13500 volts, 50 périodes.
- Elektra Baselland, Liestal.* Leitung von der Zentrale zu den Fabriken der Floretspinnerei Ringwald in Nieder-Schönthal, Drehstrom, 6800 Volt, 50 Perioden.
- Società Elettrica Locarnese, Locarno.* Linea ad alta tensione alla stazione trasformatrice fabbrica di cappelli Eichenberger & Maiser, Via

Serafino, Locarno, corrente trifase, 6000 volt, 50 periodi. Linea ad alta tensione à la stazione trasformatrice su pali presso la proprietà delle vedova Lang, Porto di Ronco, corrente monofase 6000 volt, 50 periodi.

Zentralschweizerische Kraftwerke, Luzern. Leitung nach dem Mettelimoos (Gemeinde Entlebuch,) Drehstrom, 11000 Volt, 42 Perioden.

Steiners Söhne & Cie., Malters. Leitung zur abgeänderten Transformatorstation im „Hirzli“ Malters, Drehstrom, 5200 Volt, 50 Perioden.

Elektrocarbon A.-G., Niederglatt. Leitung zur Versuchsanlage in Niederglatt, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Impresa Elettrica Comunale, Poschiavo. Linea ad alta tensione à la stazione trasformatrice in Borge, Poschiavo, corrente trifase, 7700 volt, 50 periodi.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Pruntrut. Leitung für die Transformatorstation, „Condor“ in Courfaivre, Drehstrom, 16000 Volt, 40 Perioden.

Société des Usines Hydro-électriques de Montbovon, Romont. Ligne à haute tension aux Thioleyres (district d'Oron, Ct. de Vaud), courant triphasé, 8000 volts, 50 périodes.

Torfausbeutung Steinmösli A.-G., Steinmösli (Bezirk Signau). Leitung von Schangnau nach dem Steinmösli, Drehstrom, 11000 Volt, 42 Perioden.

Elektrizitätswerk Schwyz. Leitung zur Transformatorstation bei den Lagerhäusern der S. B. B. in Brunnen, Drehstrom, 8000 Volt, 42 Perioden.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Temporäre Hochspannungsleitung für die Torfausbeutung bei Zuzwil, Drehstrom, 10000 Volt, 50 Perioden.

Société Romande d'Electricité, Territet. Ligne à haute tension au battoir à Noville, courant triphasé, 6000 volts, 50 périodes.

Betriebskommission der gewerblichen Betriebe, Wallisellen. Hochspannungsringleitung von Neugut nach dem Hof, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk des Kantons Zürich, Zürich. Hochspannungsleitung nach Niederglatt, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Provisorische Hochspannungsleitung zur Torfausbeutungsanlage in Rifferswil am Albis, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Leitung zur Transformatorstation Hüntwangen-Bahnhofquartier, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Schalt- und Transformatorstationen.
Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Station bei der Schweizerischen Bindfadenfabrik in Niederlenz. Station bei der Düngerfabrik R. Urech, Niederhallwil. Provisorische Station beim Torfmoos in Muri (Kanton Aargau). Provisorische Station beim Torfwerk Bünzen (Kanton Aargau).

- Elektrizitätswerk der Stadt Aarau, Aarau.* Kabel-End- und Transformatorenstation an der Rohrerstrasse, Aarau. Umbau der Transformatorenstation Telli, Aarau. Kabelverteilstation im Gittermast bei der Fabrik von Oehler & Cie., Aarau.
- Elektrizitätswerk Altdorf.* Stangen-Transformatorenstation in Isleten.
- Elektrizitätswerk Basel, Basel.* Station auf dem Fabrikareal der Knochenextraktion A.-G. Bierburg, Grenzacherstrasse 487, Basel.
- Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern.* Stangen-Transformatorenstation für eine Torfausbeutungsanlage im Nest bei Schlosswil.
- Direktor Beutter, Brunnadernstrasse 43, Bern.* Station im Wohnhaus an der Brunnadernstrasse 43, Bern.
- Schweizerisches Militärdepartement, Abteilung für Munition, Bern.* Station in einem Anbau zum bestehenden Transformergebäude in Chippis.
- Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Biel.* Stangen-Transformatorenstation in Froidevaux bei St. Brais.
- Service de l'Electricité de la ville de La Chaux-de-Fonds.* Station transformatrice à la fabrique Movado, Rue du Parc 117, La Chaux-de-Fonds. Station transformatrice dans la fabrique „Juvenia“ rue de la Paix, La Chaux-de-Fonds. Station transformatrice au Pavillon de la Place de Bel-Air, La Chaux-de-Fonds. Station transformatrice à proximité de l'imeuble Eplatures, Janne 10 Station transformatrice au quartier des Petites Crosettes.
- Elektrizitätswerk Bündner-Oberland, Ilanz.* Stangen-Transformatorenstation in Schlans.
- Cie vaudoise des forces motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne.* Station de transformatrice sur poteaux au lieu dit: „Au Buis“ à la Sarraz. Station transformatrice sur poteaux à proximité de la halte du chemin de fer Nyon-Morez à Bassins.
- Società Elettrica Locarnese, Locarno.* Stazione trasformatrice su pali presse la proprietà della vedova Lang, Porto di Ronco. Stazione trasformatrice Gordola-Tenero.
- Centralschweizerische Kraftwerke, Luzern.* Provisorische Transformatorenstation im Mettelmoos (Gemeinde Entlebuch).
- A.-G. der von Moos'schen Eisenwerke, Luzern.* Provisorische Transformatorenstation in Emmenweid.
- Steiners Söhne & Cie., Malters.* Station im „Hirzli“ bei Malters.
- Spinnerei Murg A.-G., Murg.* Umbau der Schalt- und Transformeranlage.
- Service de l'Electricité de la ville de Neuchâtel.* Agrandissement de la station transformatrice Valangines.
- Elektrizitätsgenossenschaft Oberwil im Simmenthal.* Stangen-Transformatorenstation in Oberwil.
- Städtische Elektrizitäts- und Wasserversorgung, Olten.* Station No. 4 an der Solothurnerstrasse, Olten.
- Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Pruntrut.* Station für die Fabrik „Condor“ in Courfaivre.
- Société des Usines Hydro-électriques de Montbovon, Romont.* Station transformatrice sur poteaux aux Thioleyres (district d'Oron). Station transformatrice sur poteaux près de la halte du Crêt (district de la Veveyse, Canton de Fribourg).
- Maschinenfabrik Rauschenbach A.-G. Schaffhausen.* Transformatoren- und Schaltanlage im Giesserei-Neubau (Zentrale B).
- Torfausbeutung Steinmösli A.-G., Steinmösli (Bezirk Signau).* Station in Steinmösli bei Schangnau.
- Elektrizitätswerk Schwyz.* Station bei den Lagerhäusern der S. B. B. in Brunnen.
- Elektrizitätsgesellschaft Signau.* Stangen-Transformatorenstation in Lichtgut-Moos bei Signau.
- Gesellschaft des Aare- und Emmenkanales, Solothurn.* Station für die Bäckerei Zurmühle in Solothurn.
- St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen.* Provisorische Station für die Torfausbeutung bei Zuzwil. Stangen-Transformatorenstation in Uznaaberg.
- Licht- und Kraftanlage Sumiswald.* Stangen-Transformatorenstation im Burghof bei Sumiswald.
- Elektrizitätswerk der Gemeinde Tägerwilen (Bezirk Kreuzlingen).* Station in Gottlieben (Gemeinde Tägerwilen).
- Société Romande d'Electricité, Territet.* Station transformatrice sur poteaux près du battoire à Noville.
- Elektrizitätswerk Ursern, Hospental.* Station Altkirch, Andermatt.
- A. Honegger, Maschinenfabrik, Wil, St. Gallen.* Station für die Giesserei.
- E. Geistlich Söhne A.-G. für chemische Industrie, Wollhusen.* Stangen-Transformatorenstation in Neu-Gumpertschwand.
- Fritz & Kaspar Jenny, Ziegelbrücke (Glarus).* Transformatoren- und Schaltanlage in Niederurnen. Niederspannungsschaltanlage in Niederurnen.
- Elektrizitätswerk des Kantons Zürich, Zürich.* Stangen-Transformatorenstation auf dem Hüttikerberg (Gemeinde Hüttikon). Stangen-Transformatorenstation im Bahnhofquartier, Hüntwangen. Stangen-Transformatorenstation in Vorder-Hintermarchlen und Moosbrunnen.
- Landis & Gyr A.-G., Zug.* Station in der Fabrik.
- Schweizerische Sodafabrik Zurzach.* Station auf der Schulmatte bei Zurzach.

Niederspannungsnetze.

- Società Elettrica della Montagna, Arzo.* Trasformazione della rete a bassa tensione Arzo-corrente alternata 2×150 volt, 40 periodi.
- Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern.* Netz Steffen & Langenegger, Grünematt-Ramsey, Einphasenstrom, 2×125 Volt, 40 Perioden. acker bei Niederried, Einphasenstrom, 125 Volt, 40 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Biel. Netze in Froidevaux (Montfocon) und (Boden-Elektrizitätswerk Hauterive, Freiburg. Netz Oberstrassacker bei Neuenegg, Drehstrom, 110 Volt, 50 Perioden.
Elektrizitätswerk Bündner-Oberland, Ilanz. Netz Schlans, Wechselstrom, 145 Volt.
Società Elettrica Locarnese, Locarno. Trasformazione della rete a bassa tensione in Minuisio.
Elektrizitätsgenossenschaft Moosegg. Netz Moosegg, Einphasenstrom, 125 Volt, 40 Perioden.
Elektrizitätsgenossenschaft Oberwil im Simmenthal. Netz Oberwil, Waldried, Pfaffenried,

Weissenbach, Bunschen, Einphasenstrom, 2×125 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätsgenossenschaft Signau. Netz Lichtgut-Moos bei Signau, Einphasenstrom, 125 Volt, 40 Perioden.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Netz Uznaberg bei Uznach, Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden. Netz Neckertal, Spreitenbach, Drehstrom, 350/220 Volt, 50 Perioden. Netz Brunnadern, Gleichstrom, 110 Volt und Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Per.



Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, pour autant qu'il n'est pas donné d'indication contraire des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

Procès-verbal

de l'assemblée générale extraordinaire de l'association pour l'achat de lampes à incandescence.

Samedi le 20 avril 1918 à 1 h de l'après-midi dans la salle de l'Hôtel „Schweizerhof“ à Olten.

Mr. Wagner, président, ouvre la Séance à 9 h 10 et souhaite la bienvenue aux membres réunis.

Suivant la liste de présence, 69 centrales sont représentées par 40 membres de l'association. Le président constate que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée régulièrement par une publication dans le bulletin et en outre par des lettres individuelles recommandées; il fait remarquer que selon les statuts de l'A. A. L. la présente assemblée est en état de prendre les décisions voulues.

Le procès-verbal est tenu par *Mr. Wyssling* et *Mr. Bauer*.

L'ordre du jour et les propositions du comité ont été publiés à la page 69 du bulletin No. 3, 1918. Le président donne les explications suivantes:

Il s'agit de dissoudre l'A. A. L. en tant qu'association indépendante et de remettre sa tâche à l'Union des Centrales Suisses. Le but poursuivi saute aux yeux. Les travaux qui incombent à l'U. C. S. se sont multipliés depuis le début de la guerre et augmenteront encore attendu que les intérêts des centrales ne peuvent être défendus convenablement qu'autant que la solidarité est complète. Pour réaliser les tâches nouvelles l'U. C. S. a besoin aussi de ressources nouvelles et pour se procurer ces ressources deux moyens se présentaient: „l'impôt direct“ c'est-à-dire l'augmentation des cotisations, ou la création de recettes indirectes comme celles dont dispose l'A. A. L. et qui sont sans aucun doute d'une perception plus facile. L'A. A. L. a fourni à la communauté jusqu'à présent, annuellement, environ 12 000 frs. et a pu créer en outre un fonds de réserve appréciable. Il s'agit maintenant de mettre

ce fonds de réserve à la disposition de l'U. C. S. La commission de l'A. A. L. propose donc la dissolution de l'association afin de pouvoir reporter sa fortune³(actif, passif et fonds de réserve) sur l'U. C. S. Cette dernière s'occupera de l'achat des lampes à incandescence en suivant les règles adoptées jusqu'à ce jour. Le petit sacrifice que feront les centrales en renonçant à leur part du fonds de réserve n'en sera pas un, puisqu'il profitera à l'U. C. S. c'est-à-dire à la communauté.

Le président invite à la discussion sur le principe des propositions. *Mr. Bertschinger* (Kantonswerke Zurich) fait remarquer que selon lui, la fusion de l'A. A. L. avec l'U. C. S. risque de ne pas demeurer sans conséquences appréciables. Les centrales importantes avaient jusqu'à présent la faculté de se procurer leurs lampes à l'aide d'une mise au concours individuelle et y trouvaient un intérêt; elles auraient du reste avantage à posséder une liberté de mouvement encore plus grande. Monsieur B. craint que le commerce des lampes à incandescence passant aux mains de l'U. C. S., la liberté des grandes centrales ne soit entièrement supprimée et il désire qu'afin d'éviter des conflits, la transmission du commerce d'achat des lampes soit soumise à des conditions spéciales.

Monsieur *Wagner* fait ressortir que la proposition de *Mr. Bertschinger* devrait être faite à l'assemblée générale de l'U. C. S. qui aura à décider si elle veut se charger du commerce d'achat des lampes.

Mr. Bertschinger se réserve de reprendre sa proposition devant l'assemblée de l'U. C. S.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la discussion et l'on passe au vote.

Mrs. Filliol et *Eckinger* sont désignés comme scrutateurs.

Proposition No. 1: Que l'assemblée extraordinaire veuille décider:

Que le fonds de réserve créé et accumulé à la suite des décisions des assemblées générales antérieures de l'A. A. L. soit employé (après déduction des dépenses

imprévues résultant du commerce des lampes à incandescence) en vue de solutionner des questions d'un intérêt général pour les centrales d'électricité suisses. L'assemblée de l'U. C. S. en déterminera ultérieurement l'emploi dans les limites de cette décision de principe.

La proposition est acceptée par 66 voix, personne n'a voté contre.

Proposition No. 2: Que l'assemblée extraordinaire veuille décider:

- a) Que l'A. A. L. soit dissoute en tant que société indépendante dans les conditions prévues ci-après (3*); que son actif et son passif, y compris le fonds de réserve, soient mis, sans indemnité à la disposition de l'U. C. S.

La proposition est acceptée par 66 voix sans opposition.

- b) Que la liquidation et la transmission à l'U. C. S. soient faites par les soins de la commission de l'A. A. L.

La proposition est acceptée par 66 voix sans opposition.

Le président fait remarquer qu'implicitement la proposition No. 3*) se trouvait acceptée aussi et qu'un scrutin spécial était inutile.

Personne ne s'oppose à cette manière de voir et la proposition No. 3 se trouve donc adoptée.

Au nom de la commission Mr. *Wagner* remercie les membres de l'A. A. L. de leur décision qui fournit à l'U. C. S. les moyens d'entreprendre de nouveaux travaux dans l'intérêt de la communauté. L'U. C. S. saura en faire un bon usage. Pour clore la séance le président remercie les membres de l'A. A. L. pour la confiance illimitée qu'ils ont bien voulu, durant des années, accorder à leur commission.

Mr. *Eckinger* pense être l'interprète des sentiments des assistants en remerciant les membres de la commission pour les services très précieux qu'ils ont rendus; ses paroles ont l'approbation unanime.

Mr. *Geiser* prie l'U. C. S. de se charger d'aplanir les différends concernant les lampes de comparaison qui sont pendants entre la station d'essai et les fournisseurs de lampes à incandescence.

Mr. *Wagner* promet, au nom du comité de l'U. C. S., de s'occuper de cette question. Il clôt l'assemblée générale à 1 h 40.

Le président: Les secrétaires:
(signé) *H. Wagner.* (signé) *Wyssling*
(signé) *Dr. Bruno Bauer.*

Procès-verbal
de l'assemblée générale extraordinaire de
l'Union des Centrales Suisses d'Electricité.

*Samedi le 20 Avril 1918 à 2 h de l'après-midi
dans la salle de l'Hôtel „Schweizerhof“ à Olten.*

Mr. *Dubochet*, président, d'accord avec l'assistance, ouvre la séance à 1 h 45 déjà; il souhaite

*) Voir Bulletin 1918, page 69.

la bienvenue aux membres présents qui sont au nombre de 40 et représentent 69 centrales.

Le procès-verbal est tenu par Mrs. *Wyssling* et *Bauer*.

Mrs. *Filliol* et *Eckinger* fonctionnent comme scrutateurs. Le secrétaire général traduit en allemand les propositions verbales du président.

Mr. *Dubochet* rappelle les nouvelles dispositions du § 17 des statuts accordant le droit de décision à toute assemblée convoquée conformément aux prescriptions; il constate que tous les membres ont été convoqués par une publication parue dans le „Bulletin“ et en outre par lettre recommandée individuelle et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour, ainsi que les propositions du comité ont été publiés dans le bulletin No. 3, 1918, à la page 70. Le président donne lecture de la *première proposition* selon laquelle:

Après avoir pris connaissance de la décision de l'A. A. L. l'assemblée extraordinaire de l'U. C. S. est priée d'accepter (en application du § 2 de ses statuts):

- 1° de prendre à sa charge l'actif et le passif de l'A. A. L. en date du 30 juin 1918 y compris tous les engagements qui s'y rattachent et aux conditions fixées par l'A. A. L.

Le président invite à la discussion sur ce sujet; personne ne demande la parole. Par le vote qui suit, la proposition No. 1 est acceptée avec 68 voix; personne n'a émis un avis contraire.

Proposition 2:

Que l'U. C. S. veuille accepter de se charger de l'achat des lampes à incandescence effectué jusqu'à ce jour par l'A. A. L. en créant une „division pour l'achat des lampes à incandescence“ qui sera organisée par l'assemblée générale de l'U. C. S. suivant les conditions fixées par la liquidation de l'A. A. L.

Le président ouvre la discussion sur cette seconde proposition.

Mr. *Bertschinger* (Kantonswerke Zürich) renouvelle les observations qu'il a faites à l'assemblée de l'A. A. L.; il formule sa proposition comme suit:

Qu'en se chargeant des affaires de l'A. A. L., l'U. C. S. veuille n'introduire aucune prescription tendant à limiter la liberté d'action des centrales en ce qui concerne l'achat de leurs lampes.

Mr. *Wagner* fait remarquer que la proposition *Bertschinger* devrait être formulée au moment où l'on discutera le règlement de la nouvelle „division pour l'achat des lampes“, que la proposition 2 est de nature plus générale et ne se trouve pas modifiée par l'observation *Bertschinger*.

Mr. *Wyssling* dit que selon la décision de l'A. A. L. le commerce des lampes à incandescence devait aussi, à l'avenir, se faire *dans les limites des anciens statuts de l'A. A. L.* En acceptant la proposition No. 1 l'U. C. S. s'est déclarée d'accord avec l'A. A. L. et ce fait suffit pour démontrer que les craintes de Mr. *Bertschinger* sont injustifiées. L'U. C. S. a du reste intérêt à satisfaire aussi les centrales importantes.

Mr. *Dubochet*, président, déclare que le comité de l'U. C. S. ne manquera pas de soumettre à une assemblée générale le nouveau règlement qui sera imposé à la „division pour l'achat des lampes“ et qu'à ce moment les intéressés pourront encore intervenir.

Mr. *Wagner* dit ne pas comprendre le point de vue de Mr. *Bertschinger*. Dans quel but avons-nous créé autrefois l'A. A. L.? N'était-ce pas pour fixer des prix uniformes qui ont profité surtout aux centrales de moyenne et de faible importance? Les prix obtenus n'étaient pas toujours les plus réduits; mais quelle importance pouvait avoir pour les grandes centrales une augmentation de prix minime et à quoi auraient dû conduire notre organisation et le sentiment de solidarité entre grands et petits?

Mr. *Dubochet* remercie Mr. *Wagner* d'avoir exprimé clairement la manière de penser du comité de l'U. C. S. et Mr. *Zubler* (Zurzach) lui exprime sa gratitude au nom des petites entreprises.

Mr. *Bertschinger* se déclare satisfait par la promesse du comité de soumettre le règlement à une discussion ultérieure.

La discussion est close et par le vote qui suit l'assemblée décide par 69 voix et sans opposition d'accepter la proposition No. 2 se rapportant à la première partie de l'ordre du jour.

On passe à la seconde partie de l'ordre du jour. Le comité propose:

1^o Que „la division pour l'achat des lampes à incandescence“ soit dirigée provisoirement, en attendant la nomination régulière d'une direction, par une commission composée de Mr. *Wagner*, comme président, et de Mrs. *Allemann* et de *Montmollin*, tous les trois jusqu'à ce jour membres de la commission de l'A. A. L.

Personne ne demande la parole et l'assemblée accepte la proposition No. 1 par 60 voix et sans opposition.

Le comité propose:

2^o Que le comité de l'U. C. S. soit chargé d'établir et de présenter à la prochaine assemblée générale ordinaire, d'accord avec la commission précitée, un cahier des charges pour la „division pour l'achat des lampes à incandescence“, cahier des charges qui sera conforme aux statuts jusqu'ici en vigueur et à la décision qui vient d'être prise par l'A. A. L.

Mr. *Geiser*: Pour nous conformer à la promesse faite par Mr. *Dubochet* il faudrait dire que le comité doit présenter le nouveau cahier des charges à l'assentiment de l'assemblée générale.

Mr. *Dubochet*: Le comité est d'accord avec cette modification.

Mr. *Wyssling* exprime l'avis que les conditions techniques faisant partie du cahier des charges ne devront pas être soumises à la discussion de l'assemblée générale mais simplement être portées à sa connaissance.

Mr. *Wilhelm* (Zug) désire que le cahier des charges à établir ne contienne pas trop de prescriptions de détail afin de ne pas compliquer et

ralentir la marche des affaires au point de vue commercial.

La parole n'étant plus demandée l'assemblée générale accepte la proposition No. 2 modifiée suivant la demande de Mr. *Geiser* par 69 voix et sans opposition.

Mr. *Dubochet* déclare l'ordre du jour liquidé et remercie pour la confiance accordée au comité. Ce dernier est heureux de pouvoir compter sur le concours des Mrs. qui formaient la commission de l'A. A. L. et il espère pouvoir ainsi s'acquitter de sa nouvelle tâche à la satisfaction de tous les membres de l'U. C. S. L'assemblée l'applaudit lorsqu'il remercie les Mrs. de la commission de l'A. A. L. pour leur zèle et pour l'activité qu'ils ont déployée.

Communications diverses du président:

Mr. *Dubochet* fait savoir que le comité de l'U. C. S., d'accord avec la commission du Secrétariat, a créé une *division économique du Secrétariat général*. Cette création se justifie par le fait que l'U. C. S. a chargé le secrétariat d'une série de nouveaux travaux. La nouvelle division doit devenir pour nos membres un centre d'information pour des questions de nature économique. La prochaine assemblée générale ordinaire sera mise au courant de l'extension et de la réorganisation que devra subir de ce fait le secrétariat général.

Au sujet des *achats de cuivre* Mr. *Dubochet* fait savoir que la sixième commande est en voie d'exécution. Cent seize tonnes de cuivre sous forme de „wires barres“ ont été livrées et se trouvent en usinage chez Mrs. *Aubert Grenier*. La répartition pourra se faire fin mai ou commencement juin. Le cuivre du 7^{ième} achat reviendra probablement à 4 frs. 50 le kg rendu franco en Suisse. Le 8^{ième} achat est en préparation. Nos membres sont priés de nous faire part de leurs besoins le plus tôt possible afin que nous puissions profiter du prix actuel relativement avantageux. Jusqu'à ce jour les demandes s'élèvent à 250 tonnes.

Les livraisons *d'aluminium* se font très lentement malgré l'appui que nous accorde la division de l'économie industrielle de guerre. Les centrales sont invitées à faire connaître leurs besoins au bureau d'achat dans le plus bref délai. Par une lettre en date du 21 février la division de l'économie industrielle de guerre nous fait part d'un accord intervenu entre elle et les usines de laminage.

Le secrétaire général lit la lettre en question, en voici la traduction:

„Nous avons l'honneur de vous faire savoir que les usines de laminage se sont déclarées prêtes à réduire les frais d'usinage pour fils d'aluminium destinés à des lignes électriques, de 1 frs. 20 à 1 frs. 10 et à ne plus porter en compte qu'une perte au laminage de 2,5 au lieu de 5%. Cette réduction ne s'appliquera cependant qu'aux clients pour lesquels le total des livraisons annuelles dépassera 5000 kg. Pour les clients de moindre importance le prix de base sera comme jusqu'à ce jour de 1 frs. 20.“

Pour clore la séance Mr. *Dubochet* rappelle que, conformément à la décision de la dernière assemblée, la réunion annuelle de 1918 aura lieu à Montreux et exprime l'espoir de pouvoir y recevoir les membres en grand nombre.

Propositions individuelles :

Mr. *Wilhelm* (Zug) demande s'il ne serait pas possible de s'entendre avec le bureau de l'adjudant général afin que les employés des centrales fussent appelés au service militaire en été seulement.

Mr. *Wyssling* ne croit pas la chose possible; il recommande de faire des demandes de dispense individuelles que le secrétariat général appuiera de son mieux.

Clôture de la séance à 3 h de l'après-midi.

Le président: Les secrétaires:

(signé) *E^{el} Dubochet.* (signé) *Wyssling.*
(signé) *Dr. Bruno Bauer.*

Admission de systèmes de compteurs d'électricité à la vérification et au poinçonnage officiels. En vertu de l'art. 25 de la loi fédérale du 24 juin 1909 sur les poids et mesures, et conformément à l'art. 16 de l'ordonnance du 9 décembre 1916, sur la vérification et le poinçonnage officiels des compteurs d'électricité, la commission suisse des poids et mesures a admis à la vérification et au poinçonnage officiels les systèmes de compteurs d'électricité suivants, en leur attribuant le signe de système mentionné:

Fabricant: *Isaria-Zählerwerke S. A. à Munich.*

- 17 Watt-heure-mètre dynamométrique pour courant continu, Formes F et B.
- 18 Compteur à induction pour courant monophasé, Formes J, JV, EJ.
- 19 Compteur à induction pour courant monophasé, Formes E, EV et WE.

20 Compteur à induction pour courant triphasé (4 fils) à trois systèmes moteurs, Forme D o.

21 Compteur à induction pour courant polyphasé,
Forme D pour courant triphasé sans fil neutre;

Forme D 2 pour courant triphasé avec fil neutre pour systèmes de distribution à deux phases et un fil neutre;

Forme Z 3 pour courant biphasé à phases raccordées;

Forme Z 4 pour courant biphasé à phases séparées.

Fabricant: *Siemens-Halske S. A. à Berlin.*

2 Transformateur de courant, Type Mtr S, pour 40 périodes et plus.

1 Transformateur de tension, Type Mtr 222.

Berne, le 8 avril 1918.

Le président
de la commission suisse des poids et mesures,
Cd. Zschokke.

Commission fédérale des installations électriques. Le Conseil fédéral a confirmé pour une nouvelle législature de trois ans, commençant le 1^{er} avril 1918, comme membres de la dite commission, Messieurs: *Joh. Geel*, conseiller des Etats, à St-Gall; *W. Boveri*, Président du Conseil administratif de la S. A. Brown, Boveri & Cie., à Baden; *Jos. Chuard*, ingénieur, conseiller d'Etat, à Fribourg; *P. Frei*, Inspecteur général des Télégraphes des C. F. F., à Bern; *E. Huber-Stockar*, ingénieur, à Zurich; *J. Landry*, ingénieur, professeur, à Lausanne; *W. Wyssling*, professeur, à Wädenswil.

